

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Jeudi 4 juillet 2024

L'an deux mille Vingt-quatre le Quatre Juillet à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, Madame Hatice KILINC SIGINIR est désignée à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Philippe VAN WALLEGHEM, Gregory PALANDRE, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Léa CAPRON (suppléante de Martial DUFLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Carole MORTELECQ (suppléante de Jean-Marie DURIEZ), Dominique MORET, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Claire MARAIS-BEUIL, Robert TRUPTIL (suppléante de Catherine CANDILLON), Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Anita ANTY (suppléante de Francis BELLOU), Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leïla DAGDAD, Vanessa FOULON, Marianne SECK, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY (départ au dossier n°11),

Excusés :

Dominique DEVILLERS, Lionel CHISS, , Laurent DELMAS, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou LY, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Josée MARINHO, Alexis LE COUTEULX

Pouvoirs :

Gérard HEDIN représenté par Béatrice LEJEUNE, Brigitte LEFEBVRE représenté par Christophe TABARY
Jean-François DUFOUR représenté par Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT représenté Jacques DORIDAM
Charlotte COLIGNON représentée par Caroline CAYEUX, Franck PIA représenté par Philippe VIBERT,
Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE, Monette-Simone VASSEUR représentée par
Sandra PLOMION, Jean-Jacques DEGOUY représenté par Philippe VAN WALLEGHEM, Jacqueline
MENOUBE représentée par Catherine THIEBLIN, Isabelle SOULA représentée Ludovic CASTANIE
Guylaine CAPGRAS Loïc BARBARAS, Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER,
Corinne FOURCIN représenté par Ali SAHNOUN, Éric MICLOTTE représenté par Hubert
VANYSACKER, Charles LOCQUET représenté par Patricia HIBERTY, David MAGNIER représenté par
Claire BEUIL, Christophe GASPART représenté par Cédric MARTIN, Yannick MATURA représenté par
Victor DEBIL-CAUX, Grégory NARZIS représenté par Thierry AURY Mehdi RAHOUI représenté par Leïla
DAGDAD, Halima KHARROUBI représentée par Vanessa FOULLON, Marie Manuelle JACQUES
représentée par Dominique MORET, Jean-Marie SIRAUT, représenté par Nathalie ROLLAND, Roxane
LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE (à partir du dossier n°12)

Date de la convocation : le 28 juin 2024 - Date d'affichage : le 11 juillet 2024

Nombre de présents :
56 du dossier n°1 au dossier n°11
55 à partir du dossier n°12

80

Nombre de votants :

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 4 juillet 2024 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Budget annexe eau - transfert de la compétence eau potable – Intégration des biens de la commune de Nivillers et procès-verbal de transfert

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le tableau de transfert et le procès-verbal (PV) de mise à disposition auprès de la CAB des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'appliquer à ces biens les durées d'amortissement pratiquées par la CAB.

002 - Politique tarifaire - mise à jour des tarifs de l'agglomération 2024

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité la mise à jour des tarifs de l'agglomération 2024, 362 tarifs sont recensés dont plus de la moitié en augmentation pour tenir compte de l'inflation, 15 tarifs sont supprimés (tarifs qui n'ont plus d'objet ou qui sont remplacés par des nouveaux tarifs plus pertinents) et 10 créés.

003 - Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des emplois communautaires pour les motifs suivants :

- remplacer des agents définitivement partis, changer le fondement juridique des contrats, créer et supprimer des postes.

004 - Action cœur de ville - Convention-cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation du territoire pour l'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention-chapeau, reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation. Elle abroge et remplace l'avenant action cœur de ville_valant opération de revitalisation de territoire signé le 19 octobre 2020. Elle assure une fonction « chapeau » pour garantir la cohérence d'un projet global de revitalisation de territoire à l'échelle de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui se décline plus particulièrement dans les conventions-cadre ACV et PVD des communes signataires.

005 - Désignation des délégués du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de l'agglomération du Beauvaisis (SIEAB)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner les délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de l'agglomération du Beauvaisis (SIEAB), comme suit ;

	2 titulaires		2 suppléants	
	titulaire CAB	suppléant commune	titulaire CAB	suppléant commune
Auneuil	Johnny CARMINATI	Jean Marc ROZE	Michel CHARBOIS	Alexandra MARINHO
Berneuil en Bray	Jean-Louis VANDEBURIE	Simon MULLER	Audeline DUCROT	Jacques DOBIGNY
Goincourt	Jean-François SCOMBART	Benoit BONNELEIR	Amina CHAOUALI	Florence LAUDE
Therdonne	Martial DUFLOT	Laurent HORCHOLLE	Franck FLEUR	Jean-Pierre LABORDE

006 - Programmation annuelle des aides à la pierre 2024

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programmation annuelle des aides à la pierre des logements pour l'année 2024, qui fait état de 10 projets conduits sur 7 communes de l'agglomération et par 3 bailleurs sociaux, représentant un total de 167 logements locatifs sociaux de catégories PLAI (49 logements), PLUS (59 logements) et PLS (59 logements).

Dans le cadre de cette programmation, 2 opérations (60 logements) à Beauvais concernent la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPRU de Beauvais. Une opération de 66 logements à Beauvais intègre dans son programme mixte 10 logements individuels passifs. Une opération mixte à la Neuville-en-Hez couplant habitat collectif et individuel et qui intègre une Maison d'Assistants Maternelles

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou madame la vice-présidente déléguée à prendre toute décision d'attribution de subventions proposées par l'agglomération du Beauvaisis relative au programme pour l'année 2024 ;

007 - Cadre d'exonération et remboursement du Versement Mobilité (VM)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'exonération et remboursement du « Versement Mobilité », sur pièces justificatives, aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social et des associations intermédiaires, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des services de mobilité lorsqu'elles emploient au moins onze salariés.

008 - Travaux de déploiement du réseau et du mobilier d'éclairage public sur la ZAC Saint-Mathurin

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais, afin de réaliser les travaux de déploiement du réseau et du mobilier d'éclairage public sur la ZAC Saint-Mathurin

009 - Acquisition des parcelles résiduelles issues de la création de la ZAC Saint Mathurin cadastrées ZA n° 830, ZC n°416, ZC n°418, ZC n°420, ZC n°422 et ZC n°15

Monsieur Patrice HAEZBROUCK ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'acquisition des parcelles résiduelles issues de la création de la ZAC Saint Mathurin comme suit :

- à monsieur DE PRIESTERE Jean-Luc une offre d'acquisition, pour la parcelle ZA 830 d'une surface de 505 m², au prix de 2 525 €, avec une indemnité de réemploi de 505 € et une indemnité culturelle de 561,35 € à verser à l'exploitant l'EARL DU WAGE ;
- à monsieur BIZET Roland une offre d'acquisition, pour la parcelle ZC 416 d'une surface de 739 m², au prix de 3 695 €, avec une indemnité de réemploi de 739 € et une indemnité culturelle de 821,47 € à verser à l'exploitant l'EARL BIZET ;
- à monsieur ANCEMENT Jacques et monsieur STAELENS Michel et ses enfants, une offre d'acquisition, pour la parcelle ZC 420 d'une surface de 2 012m², au prix de 10 060 €, avec une indemnité de réemploi de 1 506 € et une indemnité culturelle de 2 236,53 € à verser à l'exploitant l'EARL LOUVET ;
- à monsieur HAEZBROUCK Patrice et madame BOITEL Joëlle une offre d'acquisition, pour la parcelle ZC 418 d'une surface de 5 336 m², au prix de 26 680 €, avec une indemnité de réemploi de 3 668€ et une indemnité culturelle de 5 931,49 € à verser à son exploitant ;
- à monsieur et madame LOUVET Jean-Michel une offre d'acquisition, pour la parcelle ZC 422 d'une surface de 5 580 m², au prix de 27 900€, avec une indemnité de réemploi de 3 790 € et une indemnité culturelle de 6 202,72 € à verser à l'exploitant l'EARL LOUVET ;

- à l'indivision de monsieur LEFEVRE Olivier et madame DECAGNY Véronique une offre d'acquisition, pour la parcelle ZC 15 d'une surface de 1 710 m², au prix de 8 550 €, avec une indemnité de réemploi de 1 355 € et une indemnité culturelle de 1 900,83 € à verser à l'exploitant l'EARL LOUVET.

010 - Acquisition des parcelles cadastrées section ZE n°62 et 100 sur la commune de Litz en vue de la construction de la future déchetterie communautaire

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'acquisition des parcelles ZE n°62 pour 11 427m² et ZE n°100 pour 4 856m², sur la commune de Litz, pour un prix de 500 000€, en vue de la construction de la future déchetterie communautaire.

011 - Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tillé

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** l'approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Tillé.

012 - Réseau de chaleur - choix du mode de gestion

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** le principe de la construction des ouvrages et de l'exploitation du futur réseau de chaleur géothermie et biomasse dans le cadre d'une délégation de service public, sachant que le conseil communautaire se laisse la possibilité de renoncer à la délégation si les offres ne sont pas satisfaisantes ;

- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à la Présidente d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

013 - Mission tourisme - Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais - représentants au comité de direction - Désignation d'un nouveau membre

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner monsieur Jeoffray THORAL, directeur de l'hôtel Mercure, au sein du comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais dans le collège des socio-professionnels.

014 - DEAL Direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs - Signature d'une convention pour l'organisation du Vidéo Mapping Festival en Beauvaisis à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la signature d'une convention pour l'organisation du Vidéo Mapping Festival en Beauvaisis à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

015 - Equipements sportifs - Actualisation de la politique tarifaire de l'Aquaspace et de la piscine Trubert

Les membres du conseil du conseil communautaire approuvent à la **majorité** l'actualisation des tarifs de l'Aquaspace et de la piscine Trubert, pour une entrée en vigueur à compter du 8 juillet 2024.

016 - Eau potable – demande d'autorisation technique de la filière de traitement d'eau potable pour les travaux des usines de traitement de Beauvais, Luchy et Crèvecœur-Le-Grand

Les membres du conseil du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter l'autorisation technique de créer une filière de traitement auprès des services de la Préfecture préalablement à la construction des usines sur les communes de Beauvais, Luchy et Crèvecœur-le-Grand ;

Les membres du conseil du conseil communautaire acceptent à l'unanimité que la filière retenue et les matériaux utilisés dans les systèmes de production ou de distribution, au contact de l'eau destinée à la consommation humaine, n'altéreront pas la qualité de l'eau, conformément à l'article R.1321-48 du code de la santé publique.

017 - Eau potable –mesures correctives pour la gestion des nitrates sur le captage de Francastel

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre en place des mesures correctives, de formuler plusieurs actions et de propositions afin de gérer le taux élevé de nitrates à court et moyen terme sur la commune de Francastel ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de poursuivre la distribution de bouteilles d'eau auprès des populations vulnérables de la commune de Francastel ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre en place temporairement une unité de traitement de nitrates sur l'eau de ce captage, de type résine échangeuse d'ions. Cette solution temporaire permettra de répondre aux exigences de qualité de l'eau avant fin 2024, objet de la mise en demeure, et ce le temps de la réalisation des travaux d'interconnexion ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de veiller au lancement des travaux d'interconnexion entre la commune de Rotangy et celle de Francastel avec une consultation des entreprises prévue en septembre 2024 pour une mise en service de l'interconnexion fin 2025.

La séance est levée à 19 heures 05

Pour extrait conforme,

Caroline CAYEUX,



Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis